

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville (www.ecrouves.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 13 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 mars 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (locations des immeubles, , loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations des immeubles, services d'accueil périscolaires et de cantine, concessions dans les cimetières, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations (CAF) et subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 2 723 518 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 2 520 236 €.

Les salaires représentent 52% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

En 2015, la DGF était de 908 532 €, en 2016, 850 854 €, en 2017 818 334 €. En 2018, la prévision de DGF est de 813 345 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux

- En 2017 : 1 223 918 € €
 - Pr vision 2018 : 1 246 663 €
 - Les dotations vers es par l'Etat
 - Les recettes encaiss es au titre des prestations fournies   la population
- Produits des services
- 2016 - 150 841 €
 - 2017 - 137 029 €
 - 2018 - pr vision de 128 840 €

b) Les principales d penses et recettes de la section de fonctionnement 2018 :

DEPENSES PREVISIONNELLES ann�e 2018	
011 – Charges g�n�rales	889 310 €
012 – Frais de personnel	1 305 037 €
65 – Participations subventions	162 911 €
66 – Frais financiers	55 660 €
67 – Frais exceptionnels	1 000 €
68 – Dotations amortissements	32 000 €
022 – D�penses impr�vues	100 000 €
014 – Reversement sur imp�ts	6 318 €
023 – Virement investissement	1 177 864,00 €
TOTAL	3 730 100,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES année 2018	
70 – Produits d'exploitation	128 840 €
73 – Contributions	1 354 063 €
74 – Dotations et subventions	1 096 915 €
75 – Revenus fonciers	92 000 €
77 – Produits exceptionnels	36 700 €
013 - Atténuations de charges	15 000 €
002 – Excédent reporté	2 890 261,32 €
TOTAL	5 613 779,32 €

La somme de 1 177 864 € sert à financer de nouveaux investissements.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 12.71%
 - Taxe foncière sur le bâti : 13.10%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 14.58%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 246 663 € hors compensations versées par l'Etat.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à :

- ⇒ DGF : 813 845 € soit une baisse de 4 489 € par rapport à 2017
- ⇒ DSR : 61 354 € soit une baisse de 73 903 € par rapport à 2017
- ⇒ DNP : 39 838 € soit une baisse de 4 426 € par rapport à 2017

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

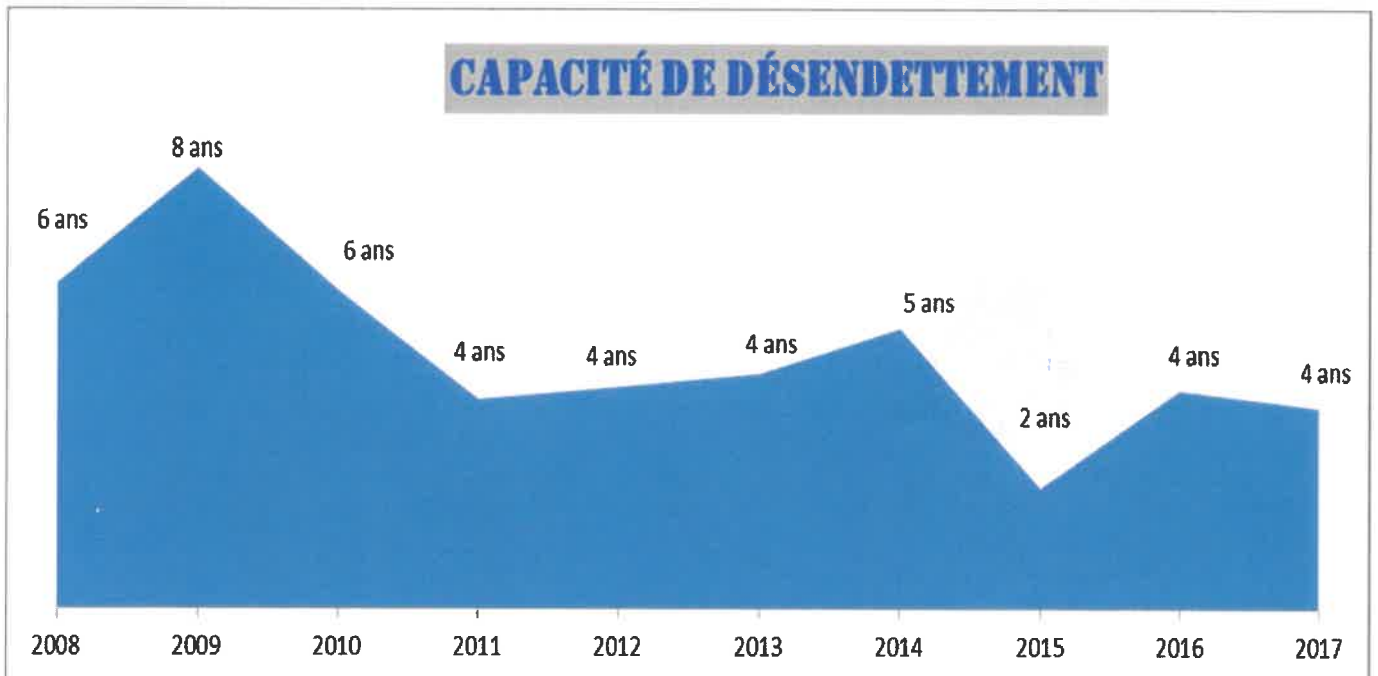
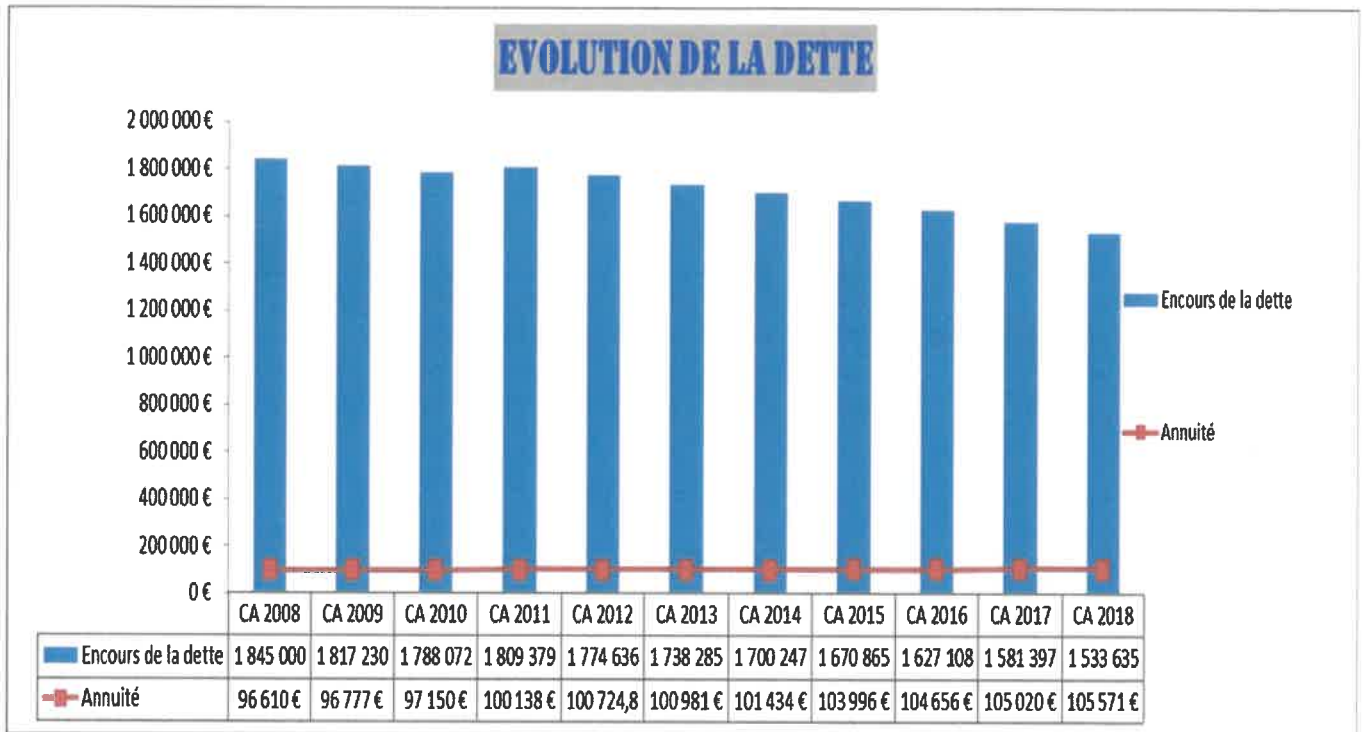
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

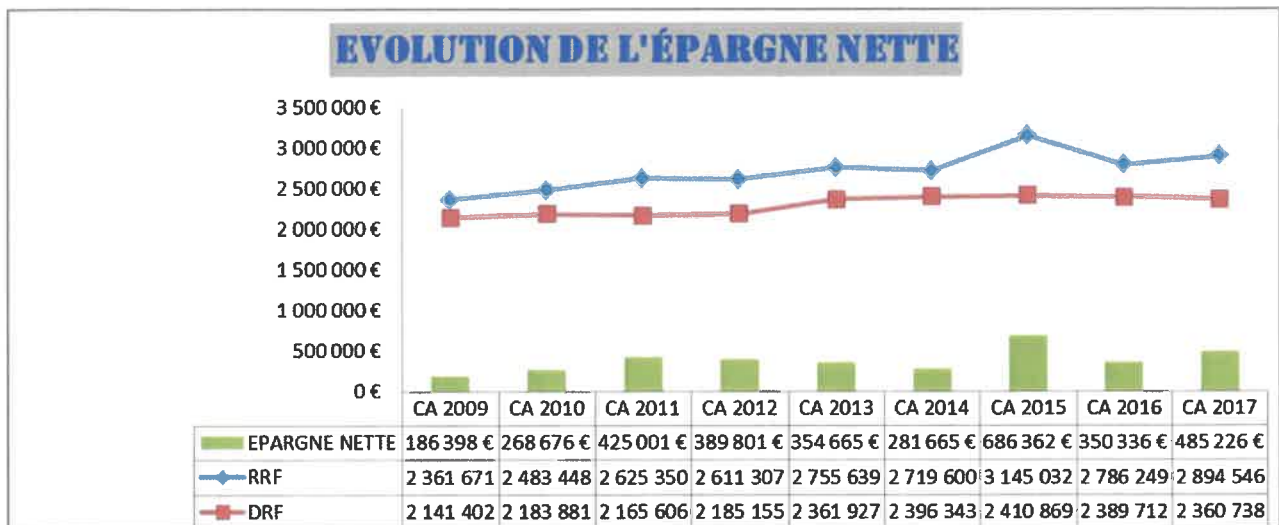
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018	
001 solde reporté	159 048,36 €
Chap 16 Opérations financières	49 922 €
Chap 20 Matériel et mobilier	26 876 €
Chap 204 Subvention d'équipement	4 612 €
Chap 21 Terrains, mobilier et matériel	131 050 €
Chap 23 Rénovation mairie, voirie,	1 521 340 €
Dépenses TOTALES :	1 892 848,36 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018	
Chap040 Opérations financières	32 000,00 €
Chap10 opérations financières (FCTVA,TA et excédent fonct...)	368 851,36 €
Chap 13 Rénovation mairie (detr,départ ...)	423 000,00 €
Recettes TOTALES :	823 851,36 €

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

c) Etat de la dette





Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Ecrouves, le 20 avril 2018

Le Maire,

R. SILLAIRE



Aménagements de voirie 2018

- 2018 Aménagement de sécurité rue Thénot (tranche 1)
- 2018 Réfection de la voirie Rue du Foulot
- 2018 Trottoirs rue lieutenant Ehlé
- 2018 Enrobés voirie et trottoirs rue Schuman
- 2018 Trottoirs allées Acacias, Tilleuls et Bouleaux
- 2018 Aménagements au stade (terrain d'entraînement, vestiaires, WC publics PMR)

Réseau Eclairage public et autres

- 2018 Rénovation du réseau d'éclairage Rue des Oiseleurs, Avenue du 15ème génie

Equipement - Etudes - Informatique

- 2018 Remplacement de la nacelle
- 2018 Véhicule de type fourgon (remplacement du 114)
- 2018 Matériel informatique école
- 2018 Matériel informatique Mairie
- 2018 Gestion informatisée ST
- 2018 Géoréférencement
- 2018 Mobilier Mairie
- 2018 Adaptation ergonomique de postes de travail technique
- 2018 Equipement urbain (2 bancs et 2 poubelles Charmilles)
- 2018 Outillage service technique (Tondeuse - désherbeur à air pulsé)

Equipement en matériel évènementiel

- 2018 Podium repliable salle Lamarche
- 2018 Appareil de sonorisation portatif
- 2018 Tables et bancs extérieur (20 tables brasserie et tables PVC)
- 2018 Complément de vaisselle salle des Fêtes
- 2018 Coffret électrique forain

Réhabilitation et accessibilité Mairie 2018

Mise en œuvre de l'AD'AP

- 2018 Ecoles hors Justice

Bâtiments

- 2018 Système occultant fenêtres école Croiset
- 2018 Menuiseries extérieures de la bibliothèque
- 2018 Alarme anti intrusion au bâtiment 32
- 2018 Escalier tennis Centre
- 2018 Raccordement au réseau de chauffage collectif des écoles du centre, de la mairie
- 2018 Remplacement moteurs des cloches à l'Eglise ND

Aménagements de voirie RD 400

- 2018 Etudes

d) Les subventions d'investissements prévues :

- ⇒ de l'Etat : 313 000 €
- ⇒ du Département : 50 000 €
- ⇒ Autres : 60 000 €

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Section de fonctionnement :

- ⇒ Dépenses - 3 730 100 €
- ⇒ Recettes - 5 613 779 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- ⇒ Dépenses - crédits reportés 2017 - 117 558 €
nouveaux crédits 2018 - 1 892 848€
- ⇒ Recettes - crédits reportés 2017 - 8 191 €
nouveaux crédits 2018 - 823 851 €

b) Principaux ratios

- ⇒ *Dépenses réelles de fonctionnement/population*
2 520 236 €/4442 habitants = 567.37 €
- ⇒ *Produits des impositions directes/population*
1 246 663 €/4442 habitants = 280.65 €
- ⇒ *Recettes réelles de fonctionnement/population*
2 723 518 €/4442 habitants = 613.13 €